



Gestion des matières résiduelles : Recyc-Québec fait la démonstration de sa pertinence

Montréal, le 13 juin 2012 - Il y a à peine plus d'un an, le gouvernement du Québec envisageait l'abolition de Recyc-Québec dans le cadre de son Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) s'était alors opposé avec vigueur à cette décision et c'est avec satisfaction qu'il avait accueilli le retrait des dispositions concernant Recyc-Québec du projet de loi 130.

Suite à une démarche de planification stratégique coordonnée par la nouvelle présidente du conseil d'administration, Mme Johanne Gélinas, Recyc-Québec s'attaque à la mise en œuvre de six grands chantiers, dont trois concernent des enjeux prioritaires pour le RNCREQ : les matières organiques, la réduction à la source et la performance des ICI (industries, commerces et institutions).

Par la même occasion, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ayant collaboré étroitement avec les administrateurs et la direction de Recyc-Québec à ces travaux d'envergure, démontre la confiance renouvelée qu'il a envers la société d'État. Un partenariat essentiel pour que la société québécoise puissent continuer à adopter des pratiques efficaces pour soustraire les résidus réutilisables de l'enfouissement.

Les CRE, des partenaires dans l'action

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) sont très actifs dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, tant pour favoriser l'adoption de politiques publiques exemplaires que pour accompagner les acteurs régionaux dans la mise en œuvre des meilleures pratiques. Agissant comme des « antennes régionales », les CRE élaborent des outils pratiques de vulgarisation et des stratégies novatrices selon les besoins spécifiques de leur région.

Pour que les grands chantiers de Recyc-Québec puissent se réaliser, il faudra nécessairement déployer des efforts de communication, de mobilisation et d'accompagnement très importants. Cela nécessite par ailleurs l'implication de plusieurs acteurs clés dont il faut favoriser le réseautage et la concertation. Il s'agit d'un rôle pour lequel les CRE ont déjà fait la démonstration de leurs compétences et de leur détermination.

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
Bureau : 514 861-7022 poste 24
Cellulaire : 514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org